

# OLORAM CIDECO

<b>DECAPANT DETARTRANT INDUSTRIEL</b>		Dilution de 1 à 50%	Concentré	pH 0,1
---------------------------------------	--	------------------------	-----------	--------

► Puissant décapant des dépôts calcaires et de ciments.

► Comptable sur la plupart des matériaux.

► Rapide d'action.

## LIEUX D'UTILISATION

Sur la plupart des matériaux.

Pour enlever les excédents de ciment sur coffrages (bois ou métalliques).

Constructions en pierres apparentes et les toitures.

Matériel utilisé dans le bâtiment et en contact avec le ciment (malaxeurs, camions, centrales à bétons, brouettes, truelles, ...).

Sols ou chapes en ciment.

Piscines et bassins.

## MODE D'EMPLOI

OLORAM CIDECO s'emploie à la brosse ou au trempage.

Après action, les surfaces doivent être rincées à l'eau.

OLORAM CIDECO est un produit concentré, il doit être dilué dans l'eau dans tous les cas.

Les dilutions varient suivant l'importance des croûtes à décapier.

OLORAM CIDECO peut être dilué dans l'eau à la concentration de 1 à 50 % suivant l'utilisation.

Vérifier à l'aide d'un papier pH la neutralité de l'eau en fin de rinçage et neutraliser si nécessaire.

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect : liquide fluide.

pH : 0,1.

Densité à 20° C : 1,15 ± 0,02.

Couleur : verte.

## CONDITIONS D'EMPLOI

OLORAM CIDECO peut attaquer les métaux, ne pas laisser séjourner en permanence sur des surfaces ou des récipients métalliques.

Ne pas mélanger OLOAM CIDECO avec des produits chlorés ou alcalins.

OLORAM CIDECO doit être utilisé dans des locaux ventilés.

Consulter les précautions d'emploi sur l'emballage ou la FDS.

Nous ne saurions être responsables pour toutes applications du produit autres que celles exprimées dans cette notice.

**EPI PRÉCONISÉS** : gants, gants nitriles, lunettes.

FT1020005278005-1216 OLOAM CIDECO

**Vous souhaitez une démonstration :**  
contactez votre commercial ou  
appelez-nous au 02.32.96.93.93

Nos fiches de données de sécurité sont  
disponibles 24h/24 sur Internet à  
l'adresse : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

**Pour les équipements de  
protection individuelle, consultez**

**AT-PLUS**